

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 22 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 362** Vœu relatif à un soutien exceptionnel pour la relance du tourisme à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal ;**

Considérant l'importance du tourisme dans l'économie parisienne : 400 000 emplois salariés, soit 12,4 % de l'emploi total de la métropole et près de 40 000 entreprises dans Paris intramuros ;

Considérant le schéma de développement touristique présenté au Conseil de Paris de novembre 2016 concrétisant un engagement de mandature ;

Considérant le positionnement stratégique de ce schéma à travers 59 mesures structurelles ayant pour objectif de conforter sur le long terme le leadership touristique de Paris ;

Considérant la répétition des attentats et la persistance de la menace terroriste qui ont affecté sensiblement la fréquentation touristique en 2016 (baisse de 1,5 millions de visiteurs) et réduisent les perspectives de retour à la normale en 2017 ;

Considérant la nécessité d'apporter une réponse immédiate et forte pour résoudre les difficultés conjoncturelles du secteur touristique et prévenir les impacts négatifs sur l'économie parisienne ;

Considérant la décision de la Maire de Paris d'engager avec l'État et les acteurs touristiques au début de l'année 2016 un plan de relance de 1,6 millions d'euros qui s'est décliné autour de 5 axes :

- Une campagne grand public « Made in Paris »
- Une campagne d'e-reputation et d'influence sur les réseaux sociaux
- Un renforcement de nos accueils de presse étrangère et d'influenceurs
- Un renforcement des opérations BtoB
- Un film de promotion de Paris ;

Considérant la situation rappelée dans le 4<sup>e</sup> considérant du présent vœu et, par conséquent, la nécessité de poursuivre ce plan de relance en engageant de nouvelles actions et en renforçant fortement les moyens et les coopérations mis à sa disposition ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris engage un plan de relance massif de la destination Paris en 2017 qui soit partagé et cofinancé avec l'État, la Région Île-de-France et les principaux acteurs touristiques,
- la Ville de Paris contribue à ce plan de relance par un soutien exceptionnel à hauteur de 2 millions d'euros,
- la Ville de Paris sollicite l'État pour que soit mis en place sans délai un dispositif de soutien à la préservation de l'emploi dans le secteur touristique et, le cas échéant, un plan d'accompagnement au retour à l'emploi.